

Le Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1304

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Statuts de protection et de conservation

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II

Protection nationale

Liste rouge nationale : quasi-menacé

Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes

Description de l'espèce

Le Grand Rhinolophe est le plus grand des Rhinolophes européens.

- Tête + corps : 5,7-7,1 cm ; envergure : 35-40 cm ; poids : 17-34 g.
- Appendice nasal caractéristique en fer à cheval.
- Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.

Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun ou gris fumé, face ventrale gris-blanc à blanc-jaunâtre. Patagium et oreilles gris-brun.



© J. Branciforti

Répartition en France et en Europe

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale.

Le Grand Rhinolophe est connu de toutes les régions françaises, Corse comprise.



Biologie et Ecologie

Habitats :

Le Grand Rhinolophe se rencontre de la plaine jusqu'en montagne. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus (30 à 40%), d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins (30 à 40%) et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins... (30 à 40%). Il fréquente peu ou pas du tout les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres.

L'espèce est très fidèle à ses gîtes de reproduction et d'hivernage.

Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie et sous un couvert végétal.

Les gîtes de reproduction sont variés : greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes.

Activité :

Le Grand Rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril.

L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Il s'accroche à découvert, au plafond, isolément, en alignement ou en groupes plus ou moins denses selon la cavité. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés. L'espèce évite généralement les espaces ouverts et suit les alignements d'arbres, les haies voûtées et les lisières boisées pour se déplacer ou chasser.

Régime alimentaire :

Insectivore, le régime alimentaire du Grand Rhinolophe comprend des proies de taille moyenne à grande (plus de 1,5 cm) appartenant à différents ordres : lépidoptères, coléoptères, diptères, hyménoptères, trichoptères,...

Cycle de développement :

Rut : copulation de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale.

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable. De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune qui ouvre les yeux vers le 7e jour. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés.

Dès le 28e-30e jour, les jeunes apprennent à chasser seuls près du gîte. Ils sont sevrés vers 45 jours.

Longévité : 30 ans.

Evolution et état des populations

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

En France, un recensement partiel en 1997 comptabilise 25 760 individus répartis dans 1 230 gîtes d'hibernation et environ 8 000 dans 196 gîtes d'été. De petites populations subsistent en Picardie, dans le Nord, en Haute-Normandie, en Île-de-France... L'espèce a atteint en Alsace le seuil d'extinction. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, dans les Ardennes, en Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne. Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays-de-Loire et Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux, un déclin est perceptible.

En Poitou-Charentes, l'espèce est répandue dans toute la région, généralement en effectifs assez faibles ; où elle est considérée comme « écologiquement sensible ».

Localisation et caractéristiques de l'habitat d'espèce sur la zone d'étude

Espèce signalée en 2011 en deux contacts sonométriques, l'un le long du canal de Saint-Agnant et l'autre en bordure du bois de la Garenne sur la commune de Saint-Just-Luzac.

Cette espèce difficile à détecter peut être rencontrée dans le bâti humain à condition que les conditions de gîte soient favorables (reproduction, transit, hivernage), et est susceptible de s'alimenter sur l'ensemble des habitats naturels du site.

Menaces générales

- Traitement en futaie régulière
- Réduction des diamètres optimums d'exploitabilité
- Arrachage des haies et arbres isolés
- Diminution des prairies
- Effet négatif des phytosanitaires
- Destruction / dégradation / dérangement des gîtes
- Méconnaissance générale des espèces et de leurs gîtes
- Effet négatif de l'éclairage public

Mesures de gestion conservatoire

Les principales mesures de conservation du Grand Rhinolophe passent par :

- La localisation des colonies de reproduction de l'espèce, en vue de leur préservation ;
- La préservation des zones d'hibernation (limitation du dérangement) ;
- La diversification des essences et de la structure forestière ;
- Des pratiques phytosanitaires raisonnées et la lutte biologique ;
- La limitation de l'éclairage public en zone rurale aux premières heures de la nuit ;
- Le maintien d'accès aux granges et greniers ;
- L'encouragement de l'élevage extensif (fauche ou pâturage, limitation des vermifuges rémanents) sur les territoires de chasse ;
- La diversification de la structure et des essences forestières ;
- Le maintien et la restauration du maillage bocager (corridors biologiques entre boisements).